L'assemblée générale de la jeune association le SEL (Sauvegarde Environnement Lotois) s'est tenue le 21 août dernier à Orniac chez sa secrétaire, dans une ambiance de travail active et conviviale. La météo clémente a permis de tenir cette assemblée comme prévu en extérieur, dans le respect des règles sanitaires.

 L'association Sauvegarde Environnement Lotois s'est créée en août 2020 face à un projet éolien de grande envergure (16 éoliennes de 215​ ​m de haut) touchant plusieurs communes en plein coeur du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. En effet, au cours de cette année, les prospections des représentants de la société Éléments depuis plusieurs mois, ainsi que la demande d'autorisation de travaux pour la pose d'un mat de mesure à Quissac, ont fédéré 176 adhérents issus des différentes communes du Causse dans le besoin d'information et de compréhension. Le SEL s'est alors spontanément créé et a rencontré très rapidement beaucoup de soutien de toutes parts. Une vive inquiétude s'est exprimée quant à la dévalorisation immobilière à proximité d'un tel parc éolien, les dégâts sur l'environnement naturel​,​ et les nuisances impactant le bien-être et à long terme la santé des habitants.

L'équipe active du SEL composée d'une douzaine de membres assidus, soutenus par un avocat spécialisé de Toulouse et par de nombreuses autres associations de riverains de parcs éoliens en France, a mené dès août 2020 un travail de recherche, d'information de la population et de relations avec les mairies.

 Le sondage mis en place par la commune de Quissac fin décembre 2020 a révélé que 70,2% des habitants se déclaraient contre ce projet. Le refus d'autorisation des travaux du mat de mesure a été affiché en mairie en mars 2020 et a été accompagné du retrait de la société éolienne.

L'association a tenu à remercier les Maires et leurs Conseiller(e)s, Monsieur Aurélien Pradié, le Parc Naturel Régional et sa présidente Mme Marlas, la LPO ainsi le Rocher des Aigles, pour leur prise de position en faveur de la protection de la santé des habitants et des richesses naturelles du Causse face à ce projet industriel inadapté.

Toutefois, bien que la société Éléments ait décidé de suspendre son projet, elle ne l'a pas déclaré clos. Les échanges de l'assemblée du SEL ont donc confirmé la nécessité de rester vigilants quant au développement des projets éoliens sur les Causses du Quercy sur la base des contrats signés.

Ainsi, après le bilan moral et le bilan financier de cette année, les décisions ont porté sur les actions à venir et la mise en place confirmée d'une équipe de veille, afin de rester informés des éventuelles reprises de projet.

Enfin, les votes ont porté sur le renouvellement des membres du Bureau.

L'association, forte de ses adhérents, a cependant toujours besoin de soutiens et de voix. Dans l'espoir d'un moins grand nombre d'actions à mener cette année, le montant de l'adhésion de soutien a été fixé à 5€ pour cette nouvelle année, avec une adhésion possible à 12€ pour ceux qui le souhaitent, et la possibilité de dons d'un montant supérieur​.​

Une newsletter trimestrielle est transmise à tous les adhérents par mail et nous restons à votre disposition.

Le site internet regroupe toutes les informations et les possibilités d’adhésion en ligne ou par courrier :

 <https://www.sauvegarde-environnement-lotois.org/>

Merci à tous!

Béatrice Manhès – Présidente du SEL